

QUELQUES PROPRIÉTÉS DIFFÉRENTIELLES ENTRE LE FRANÇAIS ET L'ARABE : LE CAS DES LOCUTIONS VERBALES¹

Résumé : Le présent article propose une plongée dans l'univers de la phraséologie, vers une vision contrastive qui tente de faire sortir la réflexion dans ce domaine des sentiers battus et de permettre l'émergence de nouveaux moyens dans l'analyse des faits phraséologiques impliquant différentes dimensions : lexicale, syntaxique, morphosyntaxique, sémantique, etc. Cette réflexion linguistique comparative bilingue français-arabe porte sur des éléments phraséologiques, à savoir les locutions verbales. Notre but est de dégager les spécificités et caractéristiques linguistiques de ces locutions en arabe pour mettre en évidence certains aspects contrastifs avec le français, sachant que les deux langues – apparemment aussi éloignées l'une de l'autre – renferment bien des similitudes.

Mots-clés : phraséologie, locutions verbales, comparaison, français, arabe

SOME DIFFERENTIAL PROPERTIES BETWEEN FRENCH AND ARABIC: THE CASE OF VERB LOCUTIONS

Abstract : This paper offers a dive into the universe of phraseology, towards a contrastive vision that tries to get thinking in this area off the beaten track and to allow the emergence of new means in the analysis of phraseological elements involving different dimensions: lexical, syntactic, morphosyntactic, semantic, etc. This bilingual French-Arabic comparative linguistic reflection focuses on phraseological units: verbal expressions. Our aim is to identify the specificities and linguistic characteristics of these expressions in Arabic, to highlight certain contrasting aspects with French, knowing that the two languages – apparently so distant from each other – contain many similarities.

Keywords: phraseology, verbal expressions, comparison, French, Arabic

1. Introduction

Lorsqu'il s'agit de pointer les similitudes et les dissemblances entre deux langues, en l'occurrence le français et l'arabe, les dissemblances l'emportent de loin. Ces langues appartiennent à différentes cultures et origines, le français étant une langue romane de la famille indo-européenne, issu principalement du latin, avec certes des influences anglaises, italiennes, etc. Quant à l'arabe, il appartient génétiquement à la famille dite sémitique. Les deux langues ne partagent donc ni le système écrit, ni phonique, ni morphosyntaxique. Or, cela ne signifie nullement qu'il n'existe aucune relation entre les deux : l'arabe a contribué au français et inversement² et les deux langues constituent une forme de communication utilisée par des millions de personnes dans le monde¹.

¹ Racha **Elkhamissy**, Université Ain Shams et Université du Koweït, rachaelkhamissy@yahoo.fr
Received: August 13, 2023 | Revised: November 13, 2023 | Accepted: December 3, 2023 | Published:
December 20, 2023

² L'arabe est la troisième langue d'emprunt du français depuis le IXe siècle jusqu'à aujourd'hui, l'influence arabe s'étant exercée via Cordoue à l'époque de l'Espagne musulmane, puis via la

La langue arabe se distingue des autres langues vivantes par sa relative stabilité sur plus de 1500 ans, de sorte qu'elle est peut-être l'une des rares langues qui n'ont pas subi de changements radicaux². En revanche, la situation du français est différente en ce sens qu'il a subi de nombreux changements surtout depuis le XVII^{ème} siècle.

Toute langue est un système linguistique de communication qui organise et représente le monde via des structures lexicales et grammaticales plus ou moins semblables selon le degré de parenté linguistique et culturelle des langues.

« S'il est vrai qu'il existe aujourd'hui dans de nombreux pays des unités de recherche qui analysent systématiquement les séquences figées ou les unités phraséologiques, en revanche, l'analyse contrastive impliquant deux ou plusieurs langues (...) reste encore à faire. »
(Mogorrón Huerta, 2008 : 379)

De fait, « la phraséologie offre aux linguistes un grand nombre de facettes de comparaisons entre les systèmes linguistiques » (Soutet *et al.*, 2018 : 7). Notre champ d'observation sera celui des locutions – unités phraséologiques dont l'universalité est attestée dans presque toutes les langues – dans une activité de comparaison interlangue français-arabe, les locutions étant liées à des questions d'ordres morphosyntaxique, lexical, sémantique et sociolinguistique.

Les langues constituent un phénomène social complexe, étroitement lié à la culture et à l'histoire des civilisations ; les locutions y constituent l'une des empreintes de la culture les plus saillantes. En fait, décoder une locution est souvent sujet à des connaissances et des savoirs culturels. Selon Galisson (1983 : 115), les mots « tracent sur le monde des figures spécifiques, des cadres de références éminemment culturels, puisque différents de langue à langue ».

Il est possible de répartir les locutions en différentes catégories selon leur fonction grammaticale dans la phrase ou leur catégorie syntaxique. Nous avons donc les locutions nominales, verbales, adverbiales, adjectivales, conjonctives, prépositives (ou prépositionnelles), etc. Dans la présente contribution, nous nous intéressons plus précisément aux locutions verbales. Notre but est de dégager les spécificités et caractéristiques linguistiques de ces expressions verbales idiomatiques en arabe ne serait-ce que pour mettre en évidence certains aspects contrastifs avec le français, sachant que les deux langues – apparemment aussi éloignées l'une de l'autre – renferment bien des similitudes.

Nombreuses sont les études qui tentent d'organiser l'univers phraséologique du français, contrairement à l'arabe dont les travaux restent encore insuffisants par rapport à l'ampleur du phénomène linguistique. Il nous semble que l'apport de ce travail s'explique par la rareté des recherches contrastives portant sur des éléments phraséologiques français-arabe, notamment sur les locutions verbales.

Ce travail en linguistique contrastive vient dans le cadre de nos recherches dans cette discipline, lancées depuis 2003 et est motivé par un engouement général pour la comparaison interlinguale dont les résultats permettraient de mieux comprendre et de

colonisation au XIX^e siècle et l'immigration. Les différentes formes d'emprunt existent dans la langue de Molière ; plusieurs mots arabes se sont inscrits dans l'usage linguistique de l'Hexagone. De l'autre côté, il existe une influence langagière du français sur l'arabe, notamment dialectal.

¹ Selon les derniers chiffres publiés par l'OIF, le français est parlé par 321 millions de personnes. Quant à l'arabe, il regroupe entre 440 et 480 millions de locuteurs.

² L'arabe classique présente de légères différences avec l'arabe standard moderne "ASM".

différencier les systèmes propres à chaque langue et se reflètent généralement sur les domaines de la traduction, de la lexicographie et de l'enseignement des langues.

2. Méthode d'analyse

De façon générale, notre analyse contrastive s'organise autour de trois axes : dans le premier, nous cherchons à définir la locution verbale (désormais LV) et à délimiter son domaine en français et en arabe. Dans un deuxième temps, nous passons en revue les propriétés des LV en partant de l'observation des deux langues vers une description et une analyse contrastive et objective approfondie selon des critères morphologique et syntactico-fonctionnel. Sur cette base, nous cernerons de près les degrés de similitude et de différence à travers un regard croisé sur les deux langues.

Etant donné les dimensions d'un tel travail, nous limitons l'analyse à un échantillon de locutions verbales rencontrées dans les textes écrits, notamment littéraires et journalistiques. Il est à noter que, par sécurité et commodité, nous écartons toutes les locutions verbales dont le prédicat est un verbe copule ou ce qu'on appelle constructions à verbe support¹.

3. Considérations définitionnelles

L'objet de cet article étant contrastif, il paraît évident qu'il faille commencer par définir ce qu'est une locution verbale dans les deux langues. Cette tâche est ardue d'autant plus que les définitions sont multiples et variées en français mais presque inexistantes en arabe.

Grunig (1997 : 225), pour définir la locution en général retient « l'immobilité, autant dire le figement, associée à l'inscription mémorielle (évidemment soutenue par des modes sociaux de circulation des dices) ». Un dictionnaire comme *Le Robert* définit le terme "locution" comme suit : « Locution = Groupe de mots (syntagmes ou phrases) fixé par la tradition, dont le sens est souvent métaphorique, figuré ». Il ne consacre pas d'entrée pour "locution verbale" et se contente d'en donner des exemples : « Locution verbale, formée d'un verbe suivi d'un nom généralement sans article (ex. faire fi de) ». (*Le Robert, Le Nouveau Petit Robert, 1993 : 1587*). Pour M. Gross (1993 : 36), c'est une particularité syntaxique qui définit ce qu'on appelle les locutions verbales : *l'absence d'article*. Selon G. Gross (1996), une locution verbale est un groupe de mots qui comporte nécessairement un verbe qui doit renfermer une des caractéristiques suivantes : soit son apport sémantique ne peut être déduit à partir des éléments en faisant partie, soit ses compléments ne peuvent être modifiés d'aucune manière en raison de leur rigidité sémantique et syntaxique.

Pour sa part, Bouffard (1995) entend par *locutions verbales* des suites de V+N caractérisées syntaxiquement par l'absence de déterminant et sémantiquement par le fait que leur sens n'équivaut pas systématiquement à l'addition du sens de leurs constituants. Gaatone (1993 : 39), lui, voit que les locutions verbales « se composent d'un verbe et d'un nom avec ou sans déterminant, ou avec un déterminant figé (prendre fin/*prendre la fin, prendre la fuite/*prendre fuite, faire allusion à/faire une allusion méchante à) (...) En particulier, elles sont fréquemment considérées, soit explicitement, soit implicitement, comme équivalent à des mots uniques, c'est-à-dire à des suites inanalysables en leurs éléments, lesquels ne fonctionneraient donc pas comme de vrais constituants ». Sikora

¹ Comme les verbes *avoir, être, faire, donner, prendre, etc.*

(2018 : 3) la définit formellement comme suit : « La forme signifiante d'une locution est un syntagme composé d'au moins deux lexèmes reliés par des relations de dépendance ».

Malgré la difficulté pour les linguistes d'établir une SEULE définition rigoureuse, nous retenons de ce qui précède que les locutions verbales en français :

- sont des expressions équivalant à la partie du discours qu'est le verbe puisqu'elles peuvent être remplacées, au sein d'une phrase et par commutation, par un verbe sans en altérer la justesse grammaticale ;
- sont des unités lexicales formées au moins de deux lexèmes (V+...) réunis par une relation de dépendance syntaxique et sémantique ;
- se caractérisent *généralement* par une forte cohésion interne et l'absence d'article ;
- sont figées¹ ;
- ne peuvent être composées sémantiquement ;
- ont généralement un sens figuré.

L'appellation *'ibāra fi 'lyya*² ou *ta' bīr fi 'lī* (*locution verbale*) est inexistante en arabe. Cependant, les termes *expression figée (idiomatique)* et *collocation (ta' bīr 'iṣṭilāhī et muṣāḥaba luḡawīyya* respectivement) sont plus courants et font l'objet d'études et d'ouvrages³. « Les linguistes arabes ont eu de multiples contributions dans l'étude des expressions idiomatiques. Des dictionnaires ont été créés, mais ils ont encore besoin de plus d'enrichissement » (Hassan, 2019 : 225) (nous traduisons⁴). Mazhar (1950), avec son dictionnaire bilingue anglais-arabe (*A Dictionary of sentences and idioms*), est le premier parmi les modernistes arabes à utiliser le terme *expression idiomatique* avec son acception moderne. D'autres linguistes arabes ont cherché à définir *expression figée* : Al-Quasimi (1979) était un pionnier à cet égard dans son article intitulé *At-ta' bīr al-'iṣṭilāhīya wa l-siyāqīya wa mu' ḡam 'arabī lahā* (*Les expressions idiomatiques et contextuelles et leur dictionnaire*). Son travail se caractérise par la clarté et l'exactitude. Vient ensuite une réelle tentative avec Hossam El-Din (1985) et son ouvrage *At-ta' bīr al-'iṣṭilāhī (L'expression idiomatique)*. Ainsi se poursuivent les études sur les idiomes, aboutissant à une variété de dénominations se référant à ce concept, et qui s'élèvent à quinze selon Abdelati (2012) : *expression idiomatique, structure idiomatique, syntagme idiomatique, expression figée, cliché, etc*⁵.

¹ Le figement est décrit « comme un processus qui régit la combinaison des mots sur l'axe syntagmatique et qui, à travers les affinités qui se créent entre eux se solidarisent dans leurs emplois au moyen d'une attraction lexicale de plus en plus présente, pouvant conduire à une fixité absolue » (Soutet *et al.*, 2018 : 8).

² Nous suivons le système de translittération fondé sur la norme DIN-31635, mieux connu sous le nom de « translittération *Arabica* ».

³ Al Houssini, H., 2017, *Al-muṣāḥaba al-luḡawīyya wa atarihā fi taḥdīd ad-dlāla fi l-qur'ān al-karīm* (La collocation et son influence en sémantique dans le Noble Coran), Thèse de Doctorat, le Caire, Université AL Azhar.

Daoud, M., 2003, *Mu' ḡam al-ta' bīr al-'iṣṭilāhī fi-l-'arabiya l-mu' āsira* (*Dictionnaire des expressions idiomatiques en arabe moderne*), Le Caire, Dar Gharib.

Hosam El-Din, K., 1985, *At-ta' bīr al-'iṣṭilāhī (L'expression idiomatique)*, Le Caire, la librairie d'Al-Anglo Al-Masrya.

⁴ لقد أسهم اللغويون العرب في دراسة التعابير الاصطلاحية بإسهامات متعددة بلغت إنشاء معاجم لها، إلا أنها بحاجة إلى مزيد من الأشراف" (محمود أحمد أمين حسن، 2019: 225)

⁵ التعبير الاصطلاحي – التركيب الاصطلاحي – العبارة الاصطلاحية – التعبير المسكوك – الأكلشييه ...

Pour ce qui est des locutions verbales, selon Chékir (2013 : 87), les grammairiens arabes « ne parlaient que de "verbe simple" parce qu'ils ne concevaient aucune forme composée du verbe. (...) Certes, les grammairiens arabes avaient pris conscience de l'existence des expressions figées en arabe, mais aucun n'a parlé des locutions en général et de la locution verbale en particulier ». Il s'ensuit l'absence de toutes définitions et de toutes classifications concernant les locutions, notamment verbales. Sur ce, nous proposons la définition suivante : La locution verbale en arabe est un groupe de mots formé d'un verbe en association obligatoire et arbitraire avec un ou d'autres mots de la langue, les lexèmes conjoints étant la composante du sens. Autrement dit, il s'agit de tout groupe de mots dans une structure V+..., ayant une probabilité zéro d'être combinés dans un ordre différent, et restreint par des facteurs sémantiques et structurels qui en font une nouvelle unité sémantique autonome.

Nous pouvons donc conclure que les LV en arabe :

- peuvent être remplacées par un verbe simple, par commutation ;
- se composent d'au moins deux lexèmes (V+...) ;

- conservent un certain ordre, et les éléments constitutifs sont en association obligatoire ;
- sont non compositionnel sémantiquement ;
- ont un sens généralement figuré.

Les locutions verbales sur lesquelles porte notre analyse ont été vérifiées : pour le français dans le *Dictionnaire des locutions françaises* (Larousse 1987) et *Le Robert Dictionnaire des expressions et Locutions* (2003) ; et pour l'arabe dans *Mu'ğam al-ta'bīr al-'isīlāhī fi-l'arabiya al-mu'āšira* (*Dictionnaire des expressions idiomatiques en arabe moderne*) (2003).

4. Les principaux critères des LV en français et en arabe

Dans cette partie, nous passons en revue les propriétés des locutions verbales en tant qu'unités lexicales et syntaxiques. Comme les LV sont des signes linguistiques formées de deux ou plusieurs lexèmes, les relations qui unissent leurs constituants se placent sur deux axes : l'axe des combinaisons ou axe syntagmatique (plan horizontal) et l'axe des substitutions ou axe paradigmatique (plan vertical).

4.1. Les relations syntagmatiques

Par relations syntagmatiques, nous entendons la succession linéaire des unités de langue qui se rapportent au même niveau horizontal, par exemple, verbes, substantifs, adjectifs, adverbes. L'unité de base de cet axe sera ici le morphème verbal.

La combinaison des unités de la LV obéit à des contraintes d'ordre syntaxique. La première propriété essentielle des locutions en français est le « caractère indissociable des éléments qui la composent » (Le Pesant, 2012 : 19) ou ce qu'on appelle la solidarité syntagmatique de ses unités constitutives. Examinons cet énoncé :

(1a) Michael Jackson : le concert *affiche complet* en quelques heures ! (20 minutes)

Ici, la LV "affiche complet" relève de la syntaxe figée à structure V+adj qui bloque toutes les manipulations syntaxiques, comme l'ajout d'un modifieur :

(1b)* Michael Jackson : le concert *affiche très complet* en quelques heures !

Seules les variations de la désinence du verbe sont attestées (changement de personne, de temps et/ou de mode) :

(1c) Michael Jackson : tous les concerts *affichent complets* en quelques heures !

Par ailleurs, les contraintes syntaxiques qui régissent les LV en arabe ne sont pas aussi strictes qu'elles le sont en français. Examinons cette phrase¹ :

(2a) صندوق النقد ليس الوحيد الذي يرى أن الاقتصاد المصري يبلي بلاءً حسنًا في ظل أزمة كورونا. (Le FMI n'est pas le seul à croire que l'économie égyptienne *se porte bien/s'en sort plutôt bien* dans la crise de Corona) (Zawiya)

La locution "yubli balā'-an hasan-am" présente bien une locution verbale idiomatique en arabe. Or, pour ce qui est de la solidarité syntagmatique des unités lexicales constitutives de la LV, bien qu'elles soient attirées entre elles, autorisent quelques opérations syntaxiques telles que l'insertion d'éléments, généralement nominaux ou pronominaux :

(2b) يبلي الاقتصاد المصري بلاءً حسنًا.

En pareille occurrence, l'élément inséré entre le verbe et son complément est le sujet de la locution verbale. Ceci est tout à fait acceptable en arabe, d'autant plus que la structure canonique de la phrase verbale est V+S (+éventuellement C). La stricte cohésion formelle des éléments constitutifs des LV n'est donc pas un critère déterminant en arabe.

Si l'on parle des caractéristiques flexionnelles, elles varient selon l'aspect accompli (passé ou "māḍī") ou inaccompli (présent ou "muḍāri") du verbe de la locution (2c), ainsi que les changements de personnes (2d), tout comme en français.

(2c) الاقتصاد المصري أبلي بلاءً حسنًا. (L'économie égyptienne *s'est bien portée/s'en est plutôt bien sortie*.)

(2d) الحكومة تبلي بلاءً حسنًا. (Le gouvernement *se porte bien/s'en sort plutôt bien*.)

Une autre caractéristique du phénomène locutionnel en français est la contrainte sur les déterminants². Le déterminant peut être un singulier sans pluriel (3a) ou un pluriel sans singulier (3b) (Cf., Dubois et Dubois Charlier, 2004 : 5) :

(3a) Ne cherche pas à *décrocher la lune* pour l'offrir à une femme, va plutôt chez Cartier (Frédéric Darde).

(3b) Le président ukrainien appelle les soldats russes à « *déposer les armes* ». (Le Figaro)

¹ La traduction française des exemples arabes est faite par nos soins. Notons que nous avons tenté, autant que faire se peut, de traduire les LV par des LV équivalentes sémantiquement.

² Il est à noter que si la LV contient un déterminant, celui-ci est figé. La LV ne donne pas lieu à des paradigmes et elle est considérée en tant que telle comme figée.

L'absence de déterminants dans les LV en français est le signe d'écart par rapport à la norme grammaticale où le nom commun est normalement précédé d'un déterminant. C'est précisément le déterminant zéro qui leur confère le statut de "locution" dans la langue française (3c)¹ :

(3c) Un joueur *déclare forfait* face à l'Égypte, il sera absent pendant deux mois. (*Sénégal Direct*)

Si ceci illustre le caractère figé et indissociable des constituants de la LV en français, il n'en va pas de même pour l'arabe où le substantif est généralement déterminé (par l'article défini "al" [(4a)] ou par annexion (" 'idāfa [(4b)]), et admet une variation des déterminants (surtout pour les possessifs [(5a) et (5b)]) et du nombre (singulier (6a) vs pluriel (6b)). Examinons le cas de la locution "'aṭlaġ-a ṣadr" :

(4a) نجاحك *أثلج* الصدر. (Ton succès *a réchauffé le cœur*).

(4b) نجاحك *أثلج* صدر الجميع. (Ton succès *a réchauffé le cœur de tous*).

(5a) نجاحك *أثلج* صدري. (Ton succès *m'a réchauffé le cœur*).

(5b) نجاحك *أثلج* صدره. (Ton succès *lui a réchauffé le cœur*).

(6a) نجاحك *أثلج* الصدر. (Ton succès *a réchauffé le cœur*).

(6b) نجاحك *أثلج* الصدور. (Ton succès *a réchauffé les cœurs*).

Les affixes grammaticaux dans les LV en arabe varient également avec le changement de destinataire (7a) ou de temps verbal (7b) :

(7a) شجاعتك *أثلجت* الصدر. (Ton courage *a réchauffé le cœur*)

(7b) نجاحك *يثلج* الصدر. (Ton succès *réchauffe le cœur*)

Certaines LV françaises présentent la particularité syntaxique de n'admettre qu'une construction négative :

(8a) À Bihorel, les riverains du centre commercial Kennedy incendié *n'ont pas fermé l'œil de la nuit*. (*Paris Normandie*)

La locution verbale "ne pas fermer l'œil de la nuit" ne peut paraître que dans la portée d'une négation :

(8b)* À Bihorel, les riverains du centre commercial Kennedy incendié *ont fermé l'œil de la nuit*.

Les LV à négation ont également leur place dans l'univers phraséologique arabe :

(9) لم *ينيس* *بينت* *شفه* لأي أحد. (Il *n'a prononcé un mot* à personne/Il *n'a pas desserré les dents*.)

La forme affirmative de la locution (yanbus-u bibint-i šafa) n'est presque jamais utilisée en arabe.

¹ Le degré zéro du déterminant est un caractère distinctif de la locution selon plusieurs linguistes.

4.2. Les relations paradigmaticques

De l'autre côté, l'axe paradigmaticque des commutations ou des substitutions (axe vertical) reflète les relations existant entre une unité et celles qui pourraient la remplacer dans un environnement donné.

La principale caractéristique des LV en français est de pouvoir dans certains cas être substitués par un verbe simple :

(10a) C'est bien le diable si je ne trouve pas dans ce village un bistrot où je pourrai *casser la croûte* ». (Jules Romains, *Les Hommes de bonne volonté*)

(10b) C'est bien le diable si je ne trouve pas dans ce village un bistrot où je pourrai *manger* ».

Le cas est similaire pour l'arabe, bien qu'il soit enclin en général à l'utilisation de verbes simples :

(11a) الصديق الحق هو من شدّ أزر أخيه عند المحنة. (Le véritable ami est celui qui *est aux côtés /soutient* son frère en cas d'épreuve).

Ici, la LV "šadd-a 'azr" et le verbe simple ("a'ān-a"=aider, soutenir) sont aisément substituables :

(11b) الصديق الحق هو من أعان أخيه عند المحنة.

Une autre caractéristique de la locution est « d'être une expression "figée". Cela signifie que l'on ne peut remplacer un des mots qui la composent par un synonyme ou par tout autre mot. » (Tremblay, 2014 : 74). Autrement dit, il s'agit d'un blocage des substitutions paradigmaticques. Si l'on prend l'exemple de la LV "renaître de ses cendres" :

(12a) Les Ilhes. Aude : la vallée des oliviers va *renaître de ses cendres*. (*La dépêche*)

Aucun élément de la locution n'est susceptible de la moindre modification. Chaque élément sollicite le suivant : nous ne pouvons pas substituer le verbe "renaître" par un autre verbe (12b), ni le déterminant (12c), ni le substantif (12d) :

(12b) *Les Ilhes. Aude : la vallée des oliviers va *naître/ressusciter de ses cendres*.

(12c) *Les Ilhes. Aude : la vallée des oliviers va *renaître des cendres*.

(12d) *Les Ilhes. Aude : la vallée des oliviers va *renaître de ses ruines*.

Cette rupture paradigmaticque qui caractérise les LV en français se présente avec une certaine souplesse en arabe. Dans une locution comme "qatṭab-a ḡabīnah-u", l'unité nominale "ḡabīnah-u" (front) peut accepter une substitution synonymique avec le substantif "ḥaḡibayh-i" (sourcils) :

(13a) الطفل قَطَّبَ جَبِيْهَهُ لِأَنَّ أُمَّهُ رَفَضَتْ خُرُوجَهُ لِلْعِب. (L'enfant *a froncé les sourcils* parce que sa mère a refusé qu'il sorte pour jouer)

(13b) الطفل قَطَّبَ حَاجِبِيْهَهُ لِأَنَّ أُمَّهُ رَفَضَتْ خُرُوجَهُ لِلْعِب.

L'arbitraire de la combinaison lexicale est donc parfois mis en doute. De même, nous pouvons trouver une variante du morphème verbal "qatṭab-a" qui peut être remplacé par "aqad-a" :

(13c) الطفل عَقَدَ حَاجِبِيه (ما بين حاجبِيه) لأن أمه رفضت خروجه للعب.

La commutation sur l'axe vertical (que ce soit pour le verbe ou le substantif) admet donc une certaine variation lexicale en arabe alors que la substitution paradigmatisée est contrainte en français.

Selon (Mejri, 2008 : 200), la notion de figement qui caractérise les LV « ne doit pas être prise dans un sens absolu. Les séquences totalement figées ne représentent qu'une proportion relativement limitée. Dans le cadre de la syntaxe figée, les locutions véhiculent des réminiscences de la combinatoire libre sans que le sens global n'en soit modifié ». Examinons cet exemple :

(14a) Plan de sobriété énergétique : le gouvernement *abat ses cartes*. (*Les Echos*)

Une variante lexicale de la locution est tout à fait possible :

(14b) En vue de la présidentielle, le futur candidat *abat son jeu*. (*L'Humanité*)

Cette alternance paradigmatisée (ses cartes ; son jeu), bien que possible dans certains cas en français, est limitée.

4.3. Les propriétés sémantiques des LV en français et en arabe

En français, les locutions verbales sont généralement définies sur la base de leur relation sémantique. « Il existe entre les composantes de plusieurs locutions verbales une certaine intimité sémantique » (Damourette et Pichon, 1911-27, § 964). Selon Brunot (1936 : 221), « c'est le caractère interne de la locution qui importe non sa forme ; il faut que les idées exprimées par les mots qui les constituent soient devenues inséparables et forment un tout unique ». Sur ce, nous pouvons confirmer que la LV fonctionne comme une seule unité lexicale autonome dont le sens global ne peut être saisi à travers le sens de chaque constituant isolé : la « propriété essentielle des locutions est sémantique : elles sont définies comme étant des unités autonomes non seulement morphologiquement et syntaxiquement, mais aussi *sémantiquement* : leur sens, comme on dit, est non-compositionnel (Le pesant, 2012 : 19). Cette idée de non compositionnalité sémantique apparaît ostensiblement dans cet énoncé :

(15) Climat : pourquoi il ne faut pas *baisser les bras*. (*Les Echos*)

L'assemblage figé de l'unité lexicale "baisser les bras" véhicule un sens unitaire, en l'occurrence "renoncer" ou "se décourager" qui n'équivaut pas aux sens de chacun des éléments qui la constitue (baisser ; bras). Inanalysable sémantiquement, la LV passe donc de son sens littéral à un sens figuré, différent, convenu par la communauté linguistique.

Pour ce qui est de l'arabe, la relation sémantique des unités constitutives des locutions verbales est parfois aussi étroite qu'elle l'est en français, parfois légèrement plus souple. Examinons ces deux exemples :

- (16) هل بلغت القلوب الحناجر؟ (Séisme en Tunisie : est-ce qu'on a ressenti l'extrême terreur?) (*Al Arabiya*)
(17) نام ملء جنبيه. (Il a dormi sur les deux oreilles / Il a dormi à poings fermés)

Dans l'énoncé (16), la LV "balaḡati l-qulūb-u l-ḡanāḡir-a" (les cœurs *ont atteint les gorges* – traduction littérale) ne prend pas son sémantisme de l'addition des sens des différents mots qui la composent mais a plutôt un sens global qui correspond à un seul concept, à une seule idée (=ressentir l'extrême terreur). Les lexèmes constitutifs de la LV sont donc désémantisés, fonctionnant comme un tout indécomposable et résistant à toutes opérations de substitution ou de transformation. Le cas diffère légèrement pour (17) "nām-a mil'-a ḡifnayh-i" dont le sens prend plus ou moins en compte ses composantes (=dormir profondément).

Que ce soit en français ou en arabe, les LV fonctionnent en général comme une seule unité lexicale sémantiquement autonome, pouvant avoir pour équivalent une unité monolexicale. « Les expressions figées fonctionnent (...) en quelque sorte comme les mots simples dont le sens est conventionnel et préconstruit » (Lamiroy, 2003 : 5).

5. Les structures syntaxiques et les propriétés formelles des LV en français et en arabe

Afin de pouvoir tirer des conclusions sur les deux langues, nous analyserons les locutions verbales selon leurs structures syntaxiques et leurs propriétés formelles. Cet examen permettrait de distinguer les différents comportements et les constructions syntaxiques possibles des LV et le degré de similitude et de différence entre les deux langues.

Les LV seront abordées en tenant compte de leur extension, de leur structure interne et des variations syntaxiques possibles. Nous avons relevé les **quatre** cas suivants :

5.1. Identité structurelle et formelle entre le français et l'arabe

Nous avons trouvé dans les deux langues des locutions verbales qui présentent une symétrie quant à leurs formes malgré les caractéristiques distinctes inhérentes à chaque langue.

Sans épuiser toutes les possibilités de composition disponible en général dans la langue française, nous constatons que les LV s'inscrivent généralement dans des schémas syntaxiques réguliers ou classiques, le type le plus productif étant V+N :

- (18) Donné au plus fort de sa bulle à 17 %, quand il n'était pas encore candidat officiel, Zemmour a commencé à *perdre pied* au début de la guerre en Ukraine. (*Libération*)

Le patron V+N objet (non précédé d'un article), en l'occurrence "perdre pied", est syntaxiquement homogène et relativement le moule le plus répandu. Le figement d'une locution étant rarement absolu, la variante de cette structure, V+dét(figé)+N, est également attestée :

- (19) « Les deux repreneurs *ont damé le pion* à l'homme d'affaire Larry Ellison (...). » (*L'Équipe*)

Si l'on parle de la fonction du substantif à l'intérieur de la LV, selon Gaatone (1993 : 39), « les LV de forme V-N présentent, au moins en apparence, la structure d'un syntagme verbal à objet direct ». L'objet n'étant pas un vrai COD, le GV est équivalent à un GV

intransitif. Autrement dit, « le groupe formé par les deux termes de la LV n'admet jamais qu'une expansion prépositionnelle » (Gaatone, 1993 : 40).

Examinons pour la langue arabe les quelques exemples suivants :

(20) و ضرب مثلاً بالمبادئ الجديدة التي أصدرتها مفوضية الأمم المتحدة لشؤون اللاجئين. (Il a donné un exemple des nouveaux principes émis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) (www.unhcr.org/ar)

(21) البورصة تلتقط الأنفاس بصعود طفيف. (La bourse reprend le souffle/récupère un peu avec une légère hausse) (Alborsa news)

(22) مجلس النواب هو الذي يسن القوانين. (La Chambre des Représentants est celle qui promulgue les lois)

La LV à construction V+N (indéfini) ("ḍaraba maṭal-an") est donc une combinaison possible en arabe avec pourtant une plus haute fréquence pour le patron V+dét+N ("taltaqit al-'anfās" ; "yasin al-qawānīn"). Pour la fonction du substantif postverbal, il est généralement COD (maf'ūl bih-i), le sujet étant généralement un pronom sous-entendu (ḍamīr mustatir).

Nous retenons donc dans les deux langues :

- des patrons similaires V+N ou V+dét+N ;
- la nature substantivale de l'élément postverbal ;
- la fonction d'objet direct de l'élément postverbal.

5.2. Légères différences structurelles et formelles entre le français et l'arabe

Nous avons remarqué dans les deux langues des LV qui illustrent une légère différence quant à leurs structures. Au moment où le français insère quelquefois des prépositions à l'intérieur de la locution verbale, le patron de base étant V+N (23), l'arabe y recourt fréquemment selon le schéma V+prép+dét+N [(24) ; (25)] :

(23) *Rendez grâce* au seul nœud qui retient ma colère. (Racine, *Iphigénie*)

(24) 'أجهش بالبكاء'.. حسرة نيمار دا سيلفا بعد الخروج من مونديال قطر تُثير تفاعلاً. (Il a fondu en larmes.. Le chagrin de Neymar da Silva après avoir quitté la Coupe du monde au Qatar suscite une réaction. (CNN arabic)

(25) *Il a voyagé* à la recherche des moyens de subsistance) *ضرب في الأرض* سعياً للرزق.

Les LV "'ağhaš-a bil-bukā'-i" et "ḍarab-a fi l-'arḍ-i" sont construites selon un modèle qui intègre une préposition à la LV (en pareilles occurrences les prépositions "bi" et " fi "). Un schéma légèrement similaire est parfois attesté en français (V+prép+N) :

(26) Mesures sanitaires : le gouvernement *change de ton*. (France info)

5.3. Grandes différences structurelles et formelles entre le français et l'arabe

Nous avons tenté d'aller plus loin dans la recherche de schémas syntaxiques dans les deux langues : nous avons constaté des LV qui présentent des différences importantes dans leurs structures. Examinons ces énoncés :

- (27) La circulation était fluide sur l'autoroute du Sud, et tous deux gardaient le silence. Il fallait *briser la glace*, se dit Jasselin au bout d'une demi-heure. (Michel Houellebecq, *La carte et le territoire*)
- (28) الجانب الإثيوبي ضرب عرض الحائط القانون الدولي، بقرار ذاتي منفرد بينائه سد النهضة. (La partie éthiopienne a *bafoué* le droit international en décidant unilatéralement de construire le Grand barrage de la Renaissance. (*Algoumhuriya*))

Ainsi une des différences qui existe entre les LV des deux langues sera la détermination : un déterminant figé en français (en l'occurrence l'article défini "la" dans la LV "briser la glace") et une détermination par annexion en arabe ("iḍāfa" dans la LV "ḍarab-a 'urḍ-a l-ḥā'it"). Le substantif indéfini en arabe ('urḍ-a) n'est déterminé que grâce à l'ajout d'un substantif, lui, déterminé (al-ḥā'it). C'est là une des spécificités de la langue arabe dont le système de détermination fonctionne selon deux moyens : la particule de détermination "al" et l'annexion.

Les LV françaises s'écartent donc par rapport au modèle arabe, pour se conformer aux exigences de la langue française.

5.4. Ressemblance structurelle nulle entre le français et l'arabe

Passons maintenant à d'autres cas où la ressemblance est nulle entre les deux langues. Ceci s'explique par des contraintes inhérentes aux systèmes des deux langues. L'un des moules productifs en français est celui qui adopte le patron V+Adj :

- (29) Marignan *buvait sec* des alcools sucrés, et je me laissais aller à l'imiter. (Modiano, *Livret de famille*)

Ce modèle est inexistant en arabe : « Etant considéré toujours comme subordonné ou dépendant du nom, l'adjectif se relie à son support syntaxique sans l'intermédiaire d'un verbe. » (Elkhamissy, 2018 : 39). Si en français, le comportement syntaxique de l'adjectif lui permet de remplir deux fonctions différentes : un emploi épithète dans un syntagme nominal ou un emploi prédicatif derrière les verbes attributifs, le cas est tout à fait différent en arabe où la forme adjectivale suit le substantif auquel elle se rapporte pour exprimer une fonction syntaxique principale, celle de l'épithète (ṣifat-^{um} na'tiyat-^{um} ou na't tout court) ou ce que Guillaume nomme "qualificatif syntaxique" (1992 : 63). L'exemple (29) illustre donc l'absence de correspondance entre les deux langues puisque nous ne trouverons pas en arabe de LV de structure V+Adj.

Par ailleurs, nous avons noté en arabe des LV avec la structure suivante :

- (30) *زادوا الطين بلة*. مدبرون تنفيذيون جاؤوا لإنقاذ الشركات فأغرقوها. (Ils ont *aggravé les choses*. Des PDG qui sont venus sauver des entreprises les ont noyés). (*aljazeera*)

La LV "zāda -ṭṭīn-a billat-^{an}" présente le patron V+N1+N2, le N1 (a-ṭṭīn-a) étant un objet direct et le N2 (billat-^{an}) un objet second. Ce schéma n'est pas attesté en français.

Nous venons de voir les différentes possibilités de correspondances formelles et structurelles qui existent entre les locutions verbales des deux langues analysées. Pour récapituler :

LV	Identité	Légères différences	Grandes différences	Ressemblance nulle
FR	V+N	V+N	V+N	V+Adj
AR	V+Dét(figé)+N	V+prép+dét+N	V+N1+N2 N1 (indéterminé) N2 (déterminé)	V+N1+N2 N1 (OD) N2 (OS)

Table 1 : Ressemblance et divergence des LV en français et en arabe

6. Conclusion

Dans ce travail, et sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons passé en revue les LV en français et en arabe en vue de raviver et d'enrichir la description de quelques unités phraséologiques. Les analyses proposées dans cet article reposent sur des considérations théoriques et pratiques offrant un regard sur le domaine de la phraséologie en français et en arabe dans une optique contrastive bilingue. En effet, les propriétés morpho-syntaxiques et sémantiques des LV varient d'une langue à l'autre avec pourtant une nette ressemblance dans la notion même. Nous avons tenté de cerner les différentes acceptions des LV dans les deux langues, en tenant compte de la discipline dans laquelle notre étude s'inscrit, à savoir la phraséologie. En nous penchant sur les LV, nous avons retenu d'abord leur aspect structurel : la locution verbale est cette unité syntaxique et lexicale s'écartant de la norme (forme figée), formée de deux ou plusieurs lexèmes (V+...), et dont les relations de dépendance et d'ordre sont figés. Pour l'aspect sémantique, la LV est idiomatique et à sens figuré.

Pour donner suite à de longues observations du paysage linguistique des deux langues concernant ce phénomène, nous sommes arrivée à maintes conclusions. L'analyse contrastive semble bien confirmer *trois* situations fondamentales :

1. Points de convergence :

- la fréquence des LV dans les deux langues : phénomène productif en français et en arabe ;
- une définition générale des LV applicable aux deux langues ;
- les *principaux* critères syntaxiques et sémantiques des LV ;
- la réalisation linguistique des LV dans les deux langues : patron similaire (V+N) ; LV à construction négative ; LV substituables par un verbe simple.

2. Points de quasi-divergence :

- les travaux sur le phénomène : les LV en français bénéficient d'une bonne couverture vs les études sur les LV en arabe sont rares ;
- le figement : absolu en français mais plus ou moins relatif en arabe ;
- la réalisation linguistique des LV dans les deux langues : patrons plus ou moins divergents (légères ou grandes différences)
- une rupture paradigmatique en français ;
- les opérations syntaxiques : tolérées en arabe contrairement au français.

3. Points de divergence :

- les définitions des LV : nombreuses en français mais inexistantes en arabe ;
- la réalisation linguistique des LV dans les deux langues : patrons divergents (V+adj en français et V+N[OD]+N[OS] en arabe).

Et finalement, il importe de préciser que le problème de la traduction de ces unités d'une langue à l'autre est en effet un sujet qui a mobilisé et continue à mobiliser un très grand nombre de chercheurs. C'est sur ce point que nous entendons poursuivre notre recherche dans ce domaine.

Références bibliographiques

- Abdelati, H., 2012, *At-ta'bir al-'iṣṭilāḥī fil-luḡa l-'arabiya* (L'expression idiomatique en arabe), Alexandrie, Institution internationale Horus.
- Al Houssini, H., 2017, *Al-muṣāhaba al-luḡawiyya wa aṭariḥā fi taḥdīd ad-dlāla fi l-qur'ān al-karīm* (La collocation et son influence en sémantique dans le Noble Coran), Thèse de Doctorat, le Caire, Université AL Azhar.
- Al Quasimi, A., 1979, « At-ta'bir al-'iṣṭilāḥī wa l-siyāqiyya wa mu'ḡam 'arabī lahā » (« Les expressions idiomatiques et contextuelles et leur dictionnaire »), *Revue de linguistique arabe*, 17/1, Rabat (Maroc), p. 17-34.
- Bouffard, P., 1995, *Le traitement formel des composés verbaux*, Montréal, Université du Québec.
- Brunot, F., 1936, *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- Chékir, A., 2013, « La traduction linguistique vers l'arabe : la métalangue polylexicale comme exemple », *Équivalences*, 40e année-n°1-2, p. 73-90.
- Damourette, J. et Pichon, E., 1911-1927, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, Collection des linguistes contemporains.
- Daoud, M., 2003, *Mu'ḡam al-ta'bir al-'iṣṭilāḥī fi-l-'arabiya al-mu'āṣira* (Dictionnaire des expressions idiomatiques en arabe moderne), Le Caire, Dar Gharib.
- Dubois, J. et Dubois-Charlier, F., 2004, *Locutions en français*, Aix en Provence, Soibud.
- Elkhamissy, R., 2018, « De l'adjectif à l'adjectivité en français : regard croisé avec l'arabe », *Studii de gramatică contrastivă*, 30, p. 35-52.
- Gaätone, D., 1993, « Les locutions verbales et les deux passifs du français », *Langages*, 27^e année, n°109, p. 37-52.
- Galisson, R., 1983, *Des mots pour communiquer*, Paris, CLE International.
- Gross, G., 1996, *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions*, Paris, Éditions Ophrys.
- Gross, M., 1993, « Les phrases figées en français », *L'information grammaticale*, 59, p. 36-42.
- Grunig, B-N., 1997, « La locution comme défi aux théories linguistiques : une solution d'ordre mémoriel ? », in Martins-Baltar M. (éd.). *La locution entre langue et usages*, ENS Éditions, p. 225-240.
- Guillaume, J.-P., 1992, « Le statut de l'adjectif dans la tradition grammaticale arabe », *Histoire Epistémologie Langage*, tome 14, fascicule 1, p. 59-74.
- Hassan, M., 2019, « At-ta'bir al-'iṣṭilāḥī wa ḥuqūluha ad-dlāliyya. Dirāsa taṭbīqiyya fi muḥtaṣar "ṣaḥīḥ muslim" » (« Les expressions idiomatiques et leurs champs sémantiques. Etude appliquée à "ṣaḥīḥ muslim" »), *Revue de la Faculté de Pédagogie de l'Université Ain Shams*, 25, p. 223-273.
- Hosam El-Din, K., 1985, *At-ta'bir al-'iṣṭilāḥī* (L'expression idiomatique), Le Caire, la librairie d'Al-Anglo Al-Masrya.
- Lamiroy, B., 2003, « Les notions linguistiques de figement et de contrainte », *Linguisticae Investigationes*, 26 (1), p. 1-14.

- Le Pesant, D., 2012, « A propos de *Locutions en français* de Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier. Pistes de réflexion pour un classement sémantique des locutions », *Locutions et phrases : aspects de la prédication*. Actes du colloque *Locutions et phrases : aspects de la prédication* (Potsdam 21 mai-24 mai 2008) (Gerda Hassler éd.), Münster, Nodus Publikationen, p. 17-27.
- Mazhar, I., 1950, *A Dictionary of sentences and idioms, English-Arabic*, The Renaissance Bookshop, Cairo.
- Mejri, S., 2008, « Constructions à verbes supports, collocations et locutions verbales », in Mogorón Huerta P, et Mejri, S. (dir.). *Las construcciones verbo-nominales libres y fijas. Aproximación contrastiva y traductológica*, Universidad de Alicante, p. 191-202.
- Mogorón Huerta, P., 2008, « Compréhension et traduction des locutions verbales », *Meta*, 53(2), p. 378-406.
- Rat, M., 1987, *Dictionnaire des Locutions françaises*, Paris, Larousse.
- Rey. A. et Chantreau, S., 2003, *Le Robert. Dictionnaire des expressions et locutions*, Paris. Le Robert.
- Sikora, D., 2018, « Locutions en apprentissage de langue seconde », *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF*, p. 1-24.
- Rey-Debove, J. et Rey, A., 1993, *Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire de la langue française*, Paris, Les Dictionnaires Le Robert.
- Soutet, O., Sfar, I., Mejri, S., 2018, *La phraséologie contrastive*, Paris, Honoré Champion.
- Tremblay, O., 2014, « Les collocations : des mots qui font la paire », *Québec français*, 171, p. 74-76.

Racha **ELKHAMISSY** est professeure de linguistique française à l'Université Ain Shams (Egypte) et à l'Université du Koweït. Ses domaines de recherche sont l'analyse contrastive français-arabe, la syntaxe et l'analyse du discours. Elle est l'auteure de plusieurs publications dont « De l'adjectif à l'adjectivité en français : regard croisé avec l'arabe » in *Studii de Gramatică contrastivă* 30/2018, « *Réflexions sur la forme verbale en "-rait" dans le discours juridique : le cas du Code civil français* » in *Thélème* vol. 34/1 (2019), « L'impersonnel en français et en arabe : étude contrastive » in *Studii de Gramatică contrastivă* 34/2020.